

## A. — Richesse du vocabulaire.

3. Il est évident que ce trésor des mots ne se peut acquérir qu'avec le temps et le travail obstiné.

Si l'on veut accepter les procédés qui le garantissent sûrement, les voici au nombre de *neuf* :

1. Etude des mots par leurs racines et significations.
2. Etude de leur imitation, dérivation, composition.
3. Etude des mots synonymes ou semblables.
4. Etude du dictionnaire.
5. Etude des bons écrivains : lecture expliquée.
6. Leçons de mémoire intellectuelle.
7. La description d'après nature : observation directe.
8. La traduction.
9. Le langage théorique des auteurs de classe.

I° — **Etymologie et significations.**

Prenez le verbe *chanter*, le mot *brancard* : — l'un vient du latin *cantare* ; l'autre du provençal *brancal*.

Cela sert peu, dira-t-on. Attendez ; la dérivation et la composition en tireront profit tout à l'heure.

Quels sont les *divers sens* du mot *chanter* ? — Nous consignons ici les sens d'un mot une fois pour toutes.

1. *Sens propre* : faire entendre avec la voix un air de musique. Ce sens peut être : a) *absolu* : apprendre à chanter

b) *spécial* : chanter un libéra.

c) *par extension* : chanter la messe ; — on sait que *toutes* les prières de la messe ne se chantent point.

d) *au figuré* : que vient-il nous chanter ?

e) *au figuré et par extension* : faire chanter quelqu'un : c'est-à-dire obliger quelqu'un à donner de l'argent, en le menaçant de faire sur lui des révélations scandaleuses.

2. *Sens analogique* ou *par comparaison* : faire entendre avec la voix un air quelconque : — le chant du rossignol, du coucou...

Ce sens peut être : a) *figuré* : la cigale ayant chanté

b) *par extension* : l'eau chante, la porte chante sur ses gonds.

3. *Sens métaphorique* ou *figuré* : célébrer par des louanges poétiques.

Ce sens peut être : a) *immédiat* : chanter les exploits — " Chantons, publions ses bienfaits " RACINE : *Ath.* I. 4.

b) *par ext.* : il veut dire : célébrer les mérites de quelqu'un : Dupanloup a chanté les louanges de Lamoricière.

4. *Sens vieilli* : emploi de termes ayant un caractère d'ancienneté. Ex. : Chapel, castel, céans, un chacun.

5. *Sens néologique* : emploi de mots nouveaux ou étrangers, non autorisés par l'usage commun ; c'est la résurrection des mots. Ex. : Insincère ; impressionniste.